

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 19

Nombre de Votants : 19

Le 9 avril 2010 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Cécilia MATEU BAREL

Date de convocation : 1^{ER} avril 2010

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Sophie CHEVILLOT, Sophie LAULAN, Alain CAPS, (Noaillan) ; Josette DUDON, Cécilia MATEU BAREL (Uzeste), Dominique PAIROYS, Jean BELIARD, Mireille EDOUARD (Villandraut) ; Mireille CREMEL, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Jean BUNGERT, Marielle CRUSE (Préchac) ; Alain CAMBOULIVES, Jean-Claude LASSALLE (Cazalis), Jean-Claude PREVOTEAU, André L'AZOU (Pompéjac), Mireille MORLET (Bourideys).

Absents excusés :

Marianne LABOUILLE (Bourideys).

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 12 mars 2010.

Quelques erreurs techniques concernant la liste des présents sont soulignées.

A la lecture du Compte Rendu, Monsieur LASSALLE qui n'était pas présent à la dernière plénière, souligne son désaccord avec les Budgets Base Nautique et Ordures Ménagères. Pour le premier, il n'a jamais été convoqué aux discussions préalables pour l'autre, il considère l'excédent trop important.

Madame la Présidente précise que pour ce qui concerne la Base Nautique Piscine, la restructuration des commissions 5 et 6 amène quelques confusions dans l'organisation des réunions, ce qui doit être abordé ce soir.

Quant à l'excédent sur le Budget OM et Déchetterie, sa constitution ne date pas de la seule année 2009 et Madame la Présidente rappelle que l'appartenance de la commune de Noaillan au SIVOM du Sauternais jusqu'en 2008 y a largement contribué.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'examiner en questions diverses une information de Mme MATEU BAREL concernant le thème des « chantiers école ».

Commission 1.

Madame la Présidente expose les travaux menés par la Commission 1 du 6 avril dernier dont l'ordre du jour consistait à examiner les taux des différentes taxes par rapport à la réforme de la Taxe professionnelle et aux Budgets soumis lors du débat d'orientation budgétaire. Plusieurs options ont été soumises à la commission qui propose ;

- D'augmenter très légèrement les taux des 3 taxes aux ménages afin de se prémunir de toute augmentation brutale et élevée,

- D'introduire la deuxième composante à la compensation-relais de la réforme Taxe Professionnelle à son taux maximum autorisé dans l'incertitude du devenir de la compensation de l'Etat en 2011, et
- De réduire l'inscription des recettes au Budget Général par la diminution des Dépenses imprévues.

Vote des taux

Madame la Présidente rappelle que, par ailleurs et compte tenu du contexte, les taux n'avaient pas augmenté en 2009, et soumet au vote les taux suivants tels qu'ils sont proposés par la commission 1:

Désignation	Bases	Taux
Taxe Habitation	3 419 000	1,39
Taxe Foncière	2 457 000	2,14
Taxe Foncière Non Bâti	320 900	5,96
Compensation 2 TP	471 119	9,50

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- o Adopte les taux tel que ci-dessus énoncés pour les recettes fiscales 2010 et
- o Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Affectations des résultats

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la réforme de la M14 ne contraint plus à l'affectation du résultat depuis le 1^{er} janvier 2006 excepté en cas de déficit de la section d'investissement.

Donc cette année, la réforme de la M14 contraint à procéder à une affectation de résultat sur le :

Budget annexe Base Nautique et Piscine

Dont les résultats sont les suivants :

Un excédent de fonctionnement de 32 950.94 €

Et un déficit d'investissement de 32 950.26 €

Et un besoin de financement de 98 396.26 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

- o Décide que la somme sera affectée au 1068 pour :

32 950,94 € au Budget Annexe Base nautique et Piscine,

Budget annexe « Les 3 Cirons »

Dont les résultats sont les suivants :

Un excédent de fonctionnement de 35 164.09 €

Un excédent d'investissement de 33 110.80 €

Et un besoin de financement de 33 210.20 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

- o Décide que la somme sera affectée au 1068 pour :

- 33 210,20 € au Budget Annexe Les 3 Cirons,

Budget annexe OM et déchetterie

Dont les résultats sont les suivants :

Un excédent de fonctionnement de 133 783,78 €

Un excédent d'investissement de 48 362,07 €

Et un besoin de financement de 36 868,93 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

- o Décide que la somme sera affectée au 1068 pour :

- 36 868,93€ au Budget Annexe OM et Déchetterie et

Budget Général

Dont les résultats sont les suivants :

Un excédent de fonctionnement de 87 451.34 €

Un excédent d'investissement de 240 727,51 €

Et un besoin de financement de 128 341.49 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide que la somme sera affectée au 1068 pour 87 451,34 € au Budget Général,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Vote des budgets

Madame la Présidente rappelle que les budgets ont été travaillés par la Commission 1 après le débat d'orientation budgétaire lors de la dernière séance plénière.

Transport à la Demande

Madame la Présidente rappelle les propositions au chapitre, souligne les équilibres tels que définis par la Commission 1 et soumet au vote

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'arrêter le Budget Annexe Transport à la Demande à l'équilibre de la seule section de fonctionnement soit à 22 991 €
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Base nautique et Piscine

Madame la Présidente rappelle les propositions au chapitre, souligne les équilibres tels que définis par la Commission 1 et soumet au vote

Après en avoir délibéré et à 1 Voix Contre 18 Pour, le Conseil Communautaire décide :

- D'arrêter le Budget Annexe Base Nautique et Piscine à l'équilibre des sections de fonctionnement à 211 323 € et d'investissement à 143 878 €
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Monsieur le Maire de Cazalis expose les raisons de son vote Contre, comme évoqué en début de séance et présente sa démission du groupe de travail

Aide à Domicile

Madame la Présidente rappelle les propositions au chapitre, souligne les équilibres tels que définis par la Commission 1 et soumet au vote

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'arrêter le Budget Annexe Base Aide à Domicile à l'équilibre des sections de fonctionnement à 444 567 € et d'investissement à 16865 €
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Multi accueil

Madame la Présidente rappelle les propositions au chapitre, souligne les équilibres tels que définis par la Commission 1 et soumet au vote

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'arrêter le Budget Annexe Multi accueil à l'équilibre des sections de fonctionnement à 290 395 € et d'investissement à 22 669 €
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Les 3 Circonscriptions

Madame la Présidente rappelle les propositions au chapitre, souligne les équilibres tels que définis par la Commission 1 et soumet au vote

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'arrêter le Budget Annexe Les 3 Circonscriptions à l'équilibre des sections de fonctionnement à 21 953 € et d'investissement à 480 814 €
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Ordures Ménagères et Déchetterie

Madame la Présidente rappelle les propositions au chapitre, souligne les équilibres tels que définis par la Commission 1 et soumet au vote

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'arrêter le Budget Annexe OM et Déchetterie à l'équilibre des sections de fonctionnement à 555 927 € et d'investissement à 163 532 €
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Budget Général

Madame la Présidente rappelle les propositions au chapitre, souligne les équilibres tels que définis par la Commission 1 et soumet au vote

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'arrêter le Budget Général à l'équilibre des sections de fonctionnement à 1 220 256 € et d'investissement à 1 825 014 €
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Admissions en non valeur

Madame la Présidente fait état d'un courrier de Monsieur le Comptable du Trésor reçu le 9 mars 2010 pour une demande d'admission en non-valeur de cotes devenues irrécouvrables à présenter au Conseil Communautaire dont les montants concernent la facturation 2006 du Multi accueil pour 29,97 € ;

Au motif de : Restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- D'admettre en non valeur les cotes devenues irrécouvrables sur la facturation 2006 du Multi accueil pour 29,97 € pour motif de restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Personnel

Ouverture de poste

Madame la Présidente expose que, le cadre de la loi et la compétence Tourisme impose de mener une réflexion, comme déjà évoqué lors de précédentes plénières, pour l'intégration du personnel de l'Office de Tourisme au personnel communautaire. Ces réflexions ont débuté par une rencontre entre la Présidente de l'Office de Tourisme, le Directeur Général des services, Madame DEXPERT et elle-même. Les premiers travaux montrent un assentiment général, il subsiste toutefois quelques problèmes techniques à résoudre qui pourraient l'être d'ici à fin juin.

Madame la Présidente propose d'ores et déjà l'ouverture du poste au sein de la Cdc.

Où le rapport de Madame la Présidente,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n° 88-145 du 15 février 1988 modifiée pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaire de la fonction publique territoriale catégories C ;

Considérant que le recours à un agent contractuel est justifié par la nécessité de répondre à un besoin spécifique et qu'il n'existe pas de cadre d'emplois dans la fonction publique territoriale correspondant aux fonctions.

Après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, décide de :

- La création au tableau des effectifs de la communauté de Communes d'un animateur tourisme à temps complet 35 h hebdomadaires.
- Que le dit poste est créé à compter du 01/07/2010,
- Que ce poste pourrait être pourvu par un contractuel conformément à l'article 3 alinéa 4^{ème} de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.
- L'inscription des crédits correspondants au budget général.
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Convention CUI

Madame la Présidente expose qu'une opportunité de renforcer nos actions A21 s'offre à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut par le biais d'une étudiante en BTSA Services en Espace Rural par alternance à Oloron Sainte Marie. Elle pourrait être chargée d'une mission de liaison A21, renforcement de la transversalité de nos actions, communication et lien avec la population dans ce domaine avec un Contrat Unique d'Insertion. Madame la Présidente propose d'être autorisée à signer une Convention avec le Pôle Emploi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- D'autoriser, Madame la Présidente, à signer une Convention avec le Pôle Emploi pour une mission de renforcement de nos actions A21,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

OPAH

Madame la Présidente rappelle que :

La convention signée avec le Pays des Landes de Gascogne le 1^{er} septembre 2004 pour une durée de 5 ans concernant les Opérations d'Amélioration de l'Habitat menées par des propriétaires bailleurs optant pour le loyer par conventionnement prévoit une participation de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut à hauteur de 5 % et,

Présente le dossier de M. DUBOURG Bernard inscrit au budget 2010 pour 2 950 € et déposé avant le 31 décembre 2009 soit 5 % d'une enveloppe estimée à 59 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'octroyer 5 % de l'enveloppe finale consacré à ces travaux
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 65 du Budget Général et,
- Charge Madame la Présidente d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

CAO du 9 avril

Madame la Présidente expose que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour pour examiner les candidatures pour :

Consultation fauchage débroussaillage :

Les entreprises au nombre de quatre, ont été consultées sur le coût d'un km de fauchage, de débroussaillage et l'unité de dégagement à raison de 3 passages pour le fauchage, 1 pour le débroussaillage et dégagement si besoin de sécurité.

Deux entreprises ont répondu, à savoir,

Ent	Fauchage	débroussaillage	dégagement
consultées	€ au km	€ au km	€ à Unité
BEDOURET	NON REPONDU		
DE LA COTE	13	80	16
SGE	20	30	80
SMIVOM	NON REPONDU		

La Commission d'Appel d'Offres propose de porter son choix sur l'entreprise « Sarl de la Côte » pour cette prestation où elle a donné entière satisfaction lors du dernier marché.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser, Madame la Présidente, à signer le Marché de fauchage débroussaillage avec la sarl de la Côte et,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Consultation Marché à Bon de commande entretien voirie.

Les entreprises au nombre de cinq, ont été consultées pour un marché à bon de commande pour l'entretien de la voirie communautaire

Trois ont fait acte de candidature, à savoir :

Entreprise Consultées	Montant HT
PEPIN	48 000,00
EIFFAGE	56 957,00
CHATAIGNE	44 275,00
BEDOURET	NON REPONDU
SMIVOM	PAS EQUIPE

La Commission d'Appel d'Offres propose de porter son choix sur l'entreprise CHATAIGNE, moins disante, pour cette prestation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser, Madame la Présidente, à signer le Marché à bon de commande pour l'entretien de la voirie communautaire avec la Sarl CHATAIGNE et Fils et,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Consultation pour un cabinet de contrôles obligatoires

Les entreprises au nombre de quatre ont été consultées pour exécuter les contrôles obligatoires de l'ensemble de nos structures ; VERITAS, QUALICONSULT, APAVE, AQUITAINE DIAGNOSTIC et GEORGIEFF

Une seule a fait acte de candidature, à savoir :

Qualiconsult pour un montant de 1 080 € HT

La Commission d'Appel d'Offres propose de porter son choix sur Qualiconsult, seule à répondre, pour cette prestation de contrôles et souligne l'intérêt économique de consulter et confier à un seul et même cabinet cette prestation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser, Madame la Présidente, à signer le Marché à bon de commande pour l'entretien de la voirie communautaire avec le Cabinet Qualiconsult et,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Consultation pour la Maîtrise d'œuvre de la construction à la déchetterie

Les architectes au nombre de cinq ont été consultés pour la Maîtrise d'œuvre de la construction d'un bâtiment à la déchetterie ; Mme MONTEIL, M. FARBOS, M. BLASQUEZ, M. FOSSEY, M. DUTILLY

Deux ont fait acte de candidature, et un a refusé (M. FOSSEY), à savoir :

Mme MONTEIL et Mme GRAVELLIER (Ct BLASQUEZ).

Leurs Honoraires s'élèvent à 10 % du montant des travaux estimés.

La Commission d'Appel d'Offres estime que ces réponses ne tiennent pas compte du travail déjà effectué en interne.

La Commission d'Appel d'Offres propose de négocier avec les architectes afin de ne pas retarder les travaux et d'élargir la consultation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser, Madame la Présidente, à négocier avec les architectes et,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission 2

Monsieur le Vice Président expose que le programme 2010 entretien est joint au dossier des représentants et que comme ci-dessus exposé, la Sarl de la côte exécutera le programme de fauchage débroussaillage et l'entreprise CHATAIGNE le Marché à Bon de commande pour l'entretien de la voirie communautaire.

Investissements 2010 – Demandes de subventions

Madame la Présidente expose le programme d'investissement retenu par la commission et propose au vote le plan de financement ci-après ;

DEPENSES		RECETTES	
Commune de Lucmau –			
VC8 Briel	20 187,00		
VC1	1 672,50		
Commune de Bourrideys			
VC 2 Piada bicouche 600m	9 634,00		
VC 3 Couyala monocouche 1170m	10 635,50		
Commune de Noailan			
VC 24 Lasserre	7 022,50		
VC 10 Maraing	6 054,80		
VC 25 Antonion	660,00		
VC 15 220m	11 028,00		
VC 5 partie Sud	2 200,00		
VC 3	22 172,00		
V 27 A chiffrer en investissement	28 541,00		
Commune de Uzeste			
VC 13 (Pont et création fossés)	225,00		
Commune de Cazalis			
VC6 Caplane–	16 883,30		
VCPillot	800,00		
Commune de Villandraut			
VC 2 Moureou –	5 258,20		
VC101	5 038,20		
VC102	8 283,90	DGE	42 301,48
VC 4	10 420,00	FDAEC	39 451,00
Commune de Pompejac			
VC 4 - 3	2 490,00	cdc	87 453,42
Total Programme	169 205,90		169 205,90

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le plan de financement comme exposé et,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

COMMISSION 3

Tourisme :

Office de Tourisme intercommunautaire

Madame la Présidente expose qu'une nouvelle fois la réunion concernant l'Office de Tourisme intercommunautaire a été reportée.

Convention OT Villandraut

Madame la Présidente expose que comme évoqué en commission 1 des mises au point techniques pour l'intégration de l'agent en charge de l'animation de ce site au personnel de la Communauté sont en cours. Madame la Présidente rappelle que cette proposition vise à rentrer au plus juste dans le cadre de la Loi concernant les subventions attribuées aux associations. L'Assemblée Générale du 6 avril 2010 a reçu favorablement cette proposition. Un conseil d'administration est programmé en mai et la Cdc travaille avec le Bureau de l'association à ce projet.

Ce point sera donc examiné de nouveau après ces travaux lors de la plénière de juin.

Implantation signalétique et jeu grand'heure nature

Madame la Présidente rappelle que suite à un incident technique le retrait du matériel par les communes est programmé le 12 avril 2010 et confirme que chaque commune implante sa signalétique.

PLU

Monsieur LASSALLE fait le compte rendu de la réunion à la Sous Préfecture. Les remarques formulées par écrit à chacune des communes nécessitent une réponse. Chaque commune dispose dans son dossier des éléments nécessaires. Ces courriers devront faire l'objet d'une délibération au sein de chaque conseil municipal puis d'une validation en plénière de la Cdc.

Les retouches éventuelles à apporter aux PLU feront dès lors l'objet d'une révision simplifiée. Les PLU de Cazalis et Uzeste présentent également des problèmes de zonage mais sans conséquence et qui seront réglés par le Cabinet en charge.

Photovoltaïque

Madame la Présidente expose qu'à ce jour 6 communes sur 8 ont des projets d'équipement photovoltaïque. Ces fermes constituent des installations classées qui nécessiteront une révision des PLU. Elle souhaite par ailleurs qu'un audit juridique soit pratiqué sur ces projets afin de démontrer leur caractère d'intérêt général et pour le montage du partenariat public-privé. Ces projets devront par ailleurs présenter une cohérence avec le Pays des Landes de Gascogne.

La révision des PLU portera alors sur les fermes photovoltaïques et les demandes de la Sous préfecture.

Monsieur le Maire de Villandraut souligne quant à lui qu'il aurait un projet de Maisons Ecologiques destinées à être louées.

Monsieur PREVOTEAU tient à faire part de l'interrogation de Mme DEXPERT quant à la nature des montages.

ERDF Energies Nouvelles

Madame la Présidente expose qu'ERDF Energies Nouvelles souhaite exposer ce projet le 28 avril 2010 auprès des Maires et de toutes personnes intéressées.

Il est convenu avec M. LASSALLE qui gardera le suivi de ce dossier de fixer l'heure à 10 h et le lieu à Noaillan. Les convocations seront adressées à chaque maire qui se chargera de diffuser l'information aux personnes intéressées.

Commission 5

Comité de Pilotage du 30 mars 2010

Madame CRUSE expose que le dernier Comité de Pilotage concernait le Lieu d'Accueil Enfants Parents, le Relais d'Assistants Maternelles et le Multi accueil. Le compte rendu dont chacun dispose d'un exemplaire expose pour chaque lieu le personnel, le fonctionnement et la logistique dans son contexte avec des points forts, des points faibles et des suggestions. Les commentaires notables ont été inscrits en rouge.

A noter :

Pour le LAEP un lieu d'accueil itinérant sur 3 communes Noaillan, Cazalis et Pompéjac que le public s'est approprié malgré le renouvellement de l'équipe pour une bonne couverture du territoire malgré tout l'éloignement reste un point faible, les petites communes ont moins de fréquentation et les salles sont souvent mal chauffées, des modalités de covoiturage ou de ramassage sont à réfléchir. Les partenaires institutionnels souhaitent une meilleure communication aux familles.

Pour le RAM, Pascale BARBAT a pris en main cette structure. La vérification de la cohérence du CEJ et le contrat de l'animatrice a été présenté comme une fausse question. Les Assistants Maternelles y sont très dynamiques et cette structure est de loin la plus belle du secteur. Une réflexion est à mener sur les temps d'accueil hebdomadaire et le seuil de visite à définir. Il a été souligné la nécessité de travailler aux passerelles et de prendre le temps d'aller à la rencontre des écoles, des associations... Un problème de signalétique des structures est souligné de façon récurrente.

Pour le MAC, la validation des acquis d'expérience d'une des auxiliaires dont le diplôme a été obtenu aux Etats-Unis n'a toujours pas été obtenue, une décision est à prendre. Parmi les suggestions figurent la mise en place d'une supervision de l'équipe et des journées pédagogiques pour un projet d'établissement. Le souhait de développer une activité ou une sortie régulière à la piscine de Langon est à réfléchir. Chaque agent souhaite travailler sur sa fonction, sa fiche de poste et une méthodologie de régulation. Un projet de structuration du réseau sur le Sud Gironde pour une évaluation et des échanges de personnel a été proposé.

Commission d'admission

La Commission d'admission au Multi Accueil s'est réunie et la plupart des demandes ont été satisfaites. La demande était plus importante pour les nourrissons pour une capacité de 5 places seulement, lesquelles capacités sont définies par l'aménagement intérieur de la structure notamment en matière de dortoirs. Les dossiers non retenus ont été orientés vers d'autres modes de garde. Les disponibilités après cette commission sont d'une place pour un enfant entre 8 mois et 1 an et quelques places pour le mercredi.

Convention de Mise à disposition d'un personnel

Madame la Présidente souligne qu'un besoin de personnel sur une période d'environ 40 mn lui a été transmis par les services. Une telle amplitude horaire n'est ni facile à combler ni à offrir.

Madame la Présidente propose qu'un des personnels récemment recruté sur la mairie de Noaillan soit mis à disposition de la Cdc à titre gratuit sur ces « manques » horaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- o D'autoriser Madame la Présidente de signer une Convention de Mise à Disposition pour ce personnel avec la Mairie de Noaillan et,
- o Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente

Service Aide à Domicile

Madame CRUSE fait état d'une nécessité de mise au point des contrats à temps très partiels. En effet, certains personnels ont des contrats de 5 à 8 h hebdomadaires et font régulièrement des heures complémentaires jusqu'à 30 h hebdomadaires. Une réflexion est à mener pour une mise en réseau. Cette réflexion sera menée lors de la prochaine commission.

Par ailleurs, l'attention des élus est attirée sur une proposition du CNFPT pour une formation décentralisée sur la gestion des conflits.

Enfin, Madame CRUSE rend compte de la journée du Développement Durable qui a accueilli les enfants, les familles, la population et a parfaitement rempli sa mission intergénérationnelle, thème de l'année avec la participation d'une fort sympathique « Ecole de Musique ». Madame la Présidente souligne que les services invités seulement quelques jours au préalable à organiser cette journée ont fait preuve d'une mobilisation et d'une efficacité exceptionnelles qu'ils en soient remerciés.

Commission 6

Restructuration des Commissions 5 et 6

Madame la Présidente note que la restructuration des Commissions 5 et 6 nécessite une clarification des groupes de travail instaurés en début de mandat et dont l'expérience montre qu'ils fonctionnent peu. Madame la Présidente souligne que les grands thèmes ont été redéfinis comme suit :

- 1 groupe Base Nautique Piscine sous la responsabilité de Jean-Claude LASSALLE (démissionnaire),
 - 1 groupe pour la Jeunesse et la Citoyenneté sous la responsabilité de Sophie LAULAN,
 - 1 groupe Culture et vie associative sous la responsabilité d'Isabelle DEXPERT,
- Sachant que la commission dans son entier est sous la responsabilité de Jean-Jacques SCHMIT. Madame LAULAN souligne par ailleurs, qu'elle est en possession d'un document rédigé par les services comportant notamment le compte rendu des diverses actions et leur état d'avancement

mais également un projet pédagogique pour lequel il lui semble difficile de juger seule du contenu, elle tient ce document à la disposition des élus susceptibles de l'accompagner dans ces travaux.

Madame la Présidente propose d'écrire à chaque mairie un courrier comportant :

- Les listes établies en début de mandat,
- La nouvelle organisation telle qu'elle a été définie,
- Le dossier Ados,

Afin que d'ici au mois de juin, date butoir du diagnostic ados, chacun ait pu prendre position sur sa propre implication dans tel ou tel groupe.

Compte rendu de la Commission 6 du 30 mars 2010

Madame la Présidente expose, que la commission 6 s'est réunie le 30 mars 2010 pour débattre des demandes de subvention de diverses associations du canton. Elle note qu'à cette occasion, chaque commune était bien représentée et fait état des propositions de la Commission comme suit :

Association	Montant
Club Gymnastique Volontaire Préchac (fonctionnement)	500
Préchac Animation Musicale (Choralies)	500
AVSPV Villandraut (Expo juin 2010)	150
UCEF Football (fonctionnement Ecoles de foot)	3600
Uzest Musicla 33ème Hestéjade	1500
Soutiens d'Enfance	100
ACLE Compter Lire Ecrire fonctionnement	800
OC'TOPUS fonctionnement	250
Foyer Rural Uzeste Raid de la Gemme	300
Les cavaliers de Bazas (22ème jumping national)	500
Art Fighter (fonctionnement-MAD salle spécialisée)	300
Adichats (saison culturelle)	1500
Les Argonautes (fonctionnement)	300
Ecole de Judo (fonctionnement - MAD salle spécialisée)	1500
USB athlétisme (fonctionnement)	500
Les Amis de la collégiale Concert	250
Gueille ferraille actions	400
OT Villandraut foire	400
OT Villandraut fonctionnement	14 500

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- o De verser les sommes sus indiquées aux associations concernées,
- o De préciser que les montants ont été inscrits au chapitre 65 du Budget Général,
- o Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente

Abécédaire – plan de financement

Madame la Présidente expose que l'action « Abécédaire » nécessite une prise de position quant à son financement aux fins d'obtenir les subventions auprès des partenaires participant aux diverses actions, ce plan de financement se décline comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
		en euros HT	Partenaire	en euros HT
Prestations ateliers		7 786,11	LEADER	11 140,27
achats livres et matériel pédagogique		1 272,81	CG 33	1 850,44
impression		2 435,00	CAF 33	2 310,82
prestation technique		2 000,00	MSA 33	162,84
frais de personnel		6 571,82	Cdc	4 601,36
TOTAL		20 065,74	TOTAL	20 065,74

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- o De financer les actions liées à l'Abécédaire comme sus indiqué,
- o De charger, Madame la Présidente, des demandes de subventions aux différents partenaires et,
- o D'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Questions Diverses

EDF Distribution

Madame la Présidente expose qu'EDF Distribution souhaite présenter ces nouvelles prestations et son service aux collectivités sur deux communautés. L'exposé durera une heure. La date reste à convenir mais Madame la Présidente souhaite ne pas alourdir les plénières de ce type de présentation.

Mission Locale

Madame la Présidente expose, que là encore, il s'agit d'un exposé d'une durée approximative d'une heure pour la présentation des nouveaux dispositifs en matière de Contrats Aidés. Elle souhaite de la même manière que cela se déroule en dehors des plénières. Les élus seront informés et y participeront à leur convenance.

Pays des Landes de Gascogne

PLH

Madame la Présidente expose une demande émanant du Pays des Landes de Gascogne, qui de la même manière souhaite relancer la dynamique du PLH par un exposé aux élus et souhaiterait que cela se déroule le 4 mai prochain. Monsieur LASSALLE qui suit ce dossier contactera M. RUGUET afin de convenir d'une date qui soit davantage en adéquation avec l'ensemble des élus présents.

ORAC

Madame la Présidente expose une demande du Pays, M. RENOUE, qui souhaite également exposer les nouvelles mesures s'apparentant à l'ancienne mesure ORAC.

Chantiers Ecoles

Madame MATEU BAREL expose, que le GRETA, organisme agréé de formation, organise depuis quelques temps des « Chantiers Ecoles » - dans le Médoc, à la Réole, en Lot et Garonne.

Ces formations s'effectuent sur des réalisations concrètes en partenariat avec le Conseil Régional et le Conseil Général et visent un public sans qualification.

Madame MATEU BAREL a pris contact avec l'Association Adichats qui par définition correspondait aux critères souhaités.

Il serait souhaitable que les communes puissent s'investir dans ces actions d'insertion en fournissant des chantiers de type rénovation ou construction de mobilier bois,... A charge pour les communes ; les matériaux, les repas des stagiaires et la mise à disposition d'une salle pour les formations.

Madame la Présidente demande à Mme MATEU BAREL de réaliser une fiche technique afin de la transmettre aux mairies du canton.

Nettoyage du Ciron

Monsieur CAPS annonce que le SMIVOM est en train de nettoyer le Ciron.

Prochaine Plénière

Madame la Présidente expose que si nous maintenions le deuxième vendredi du mois pour la prochaine plénière, celle-ci se déroulait en plein week-end de l'ascension.

La prochaine plénière est donc avancée au 7 mai prochain.

Laurence HARRIBEY	Sophie CHEVILLOT
Sophie LAULAN	Alain CAPS
Josette DUDON	Cécilia MATEU BAREL
Bernard BORDESSOULLES	Mireille CREMEL
Mireille EDOUARD	Dominique PAIROYS
Jean BELIARD	Roselyne LALANNE
Jean BUNGERT	Marielle CRUSE
Jean-Claude LASSALLE	Alain CAMBOULIVES
André L'AZOU	Jean-Claude PREVOTEAU
Mireille MORLET	